

## MOBILITÉS DU G10 QUELLE ATTRACTIVITÉ ?

### ÉDITO :

**L**e G10 est un espace de coopération métropolitain dont les frontières ont été naturellement définies par les usages de ceux qui y vivent. Il est aussi un corps perméable, traversé, choisi, quitté, réinvesti par des habitants qui vont et viennent, déménagent, emmènent, travaillent, se forment.

Tel qu'il est présenté ici, l'examen des déplacements de population qui ont le G10 pour origine ou pour destination nous renseigne sur l'orientation et la densité des flux, l'attractivité du territoire, les espaces de redéploiement, la réciprocité des échanges. Il offre une base de réflexion et de travail pour construire des stratégies de reconquête démographique à l'échelle du G10.

**Serge Pugeault,**  
président de l'AUDRR



## INTRODUCTION

L'Insee Champagne-Ardenne a réalisé en novembre 2012 une étude sur le G10 dans la perspective de la création d'un pôle métropolitain. Conçu de manière complémentaire par l'Agence d'urbanisme, le document présent établit, sur la base d'une cartographie originale, les connexions qui existent entre le G10 et les territoires extérieurs et examine les migrations opérant à l'intérieur de cet espace, qu'elles soient résidentielles, professionnelles ou en relation avec les études.

Le territoire du G10 pris en référence correspond aux 10 aires urbaines des communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) membres de l'association « pour le développement de l'espace métropolitain G10 ». A savoir : les villes de Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Château-Thierry, Epernay, Laon, Reims, Reims, Reims, Sedan, Soissons et Vitry-le-François ; les communautés de communes de la Région de Château-Thierry, d'Epernay-Pays de Champagne, du Laonnois, du Pays Sedanais, de Vitry-le-François et les communautés d'agglomérations de Cités en Champagne, de Charleville-Mézières-Coeur d'Ardenne, du Soissonnais, de Reims Métropole.

## Définition

Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

## Avertissement

Les espaces interstitiels situés entre les aires urbaines ne sont pas compris dans le territoire du G10 pris en référence. Par défaut, ils sont intégrés à l'ensemble du reste de la France. La moitié des flux affectés au reste de la France viennent de la Marnardaisne (Marne, Ardennes, Aisne).

Top 5 des villes de provenance des migrants du G10	Top 5 des villes de destination des émigrants du G10
1 - Paris	1 - Paris
2 - Troyes	2 - Lille
3 - Lille	3 - Toulouse
4 - Saint-Dizier	4 - Troyes
5 - Strasbourg	5 - Nancy

Migrations résidentielles

## LES MIGRATIONS RESIDENTIELLES

### Une balance légèrement déficitaire pour le G10

Les dix aires urbaines du G10 regroupent 770 000 habitants. En 2008, 9 % d'entre eux ont quitté le territoire pour s'installer principalement dans les régions voisines et en Ile de France. 7 % de nouvelles entrées sont enregistrées sur la même période. Le déficit migratoire qui en résulte se situe dans la moyenne des mouvements observés au plan national. Cependant des particularités sont à noter.

### La fuite des jeunes en partie compensée

Une part importante de jeunes entre 20 et 30 ans vivant dans le G10 émigre en Ile de France. Cette perte est en partie compensée par l'arrivée de jeunes en provenance du Bassin parisien et des régions voisines du G10. Les actifs entre 30 et 60 ans qui quittent le territoire du G10 se diffusent dans le reste de la France (hors Bassin parisien), attirés en particulier par les grandes agglomérations. De plus, on constate une élévation de la moyenne d'âge des entrants qui contribue, un peu plus, au vieillissement de la population du G10.

### Composition des ménages : les familles plus nombreuses

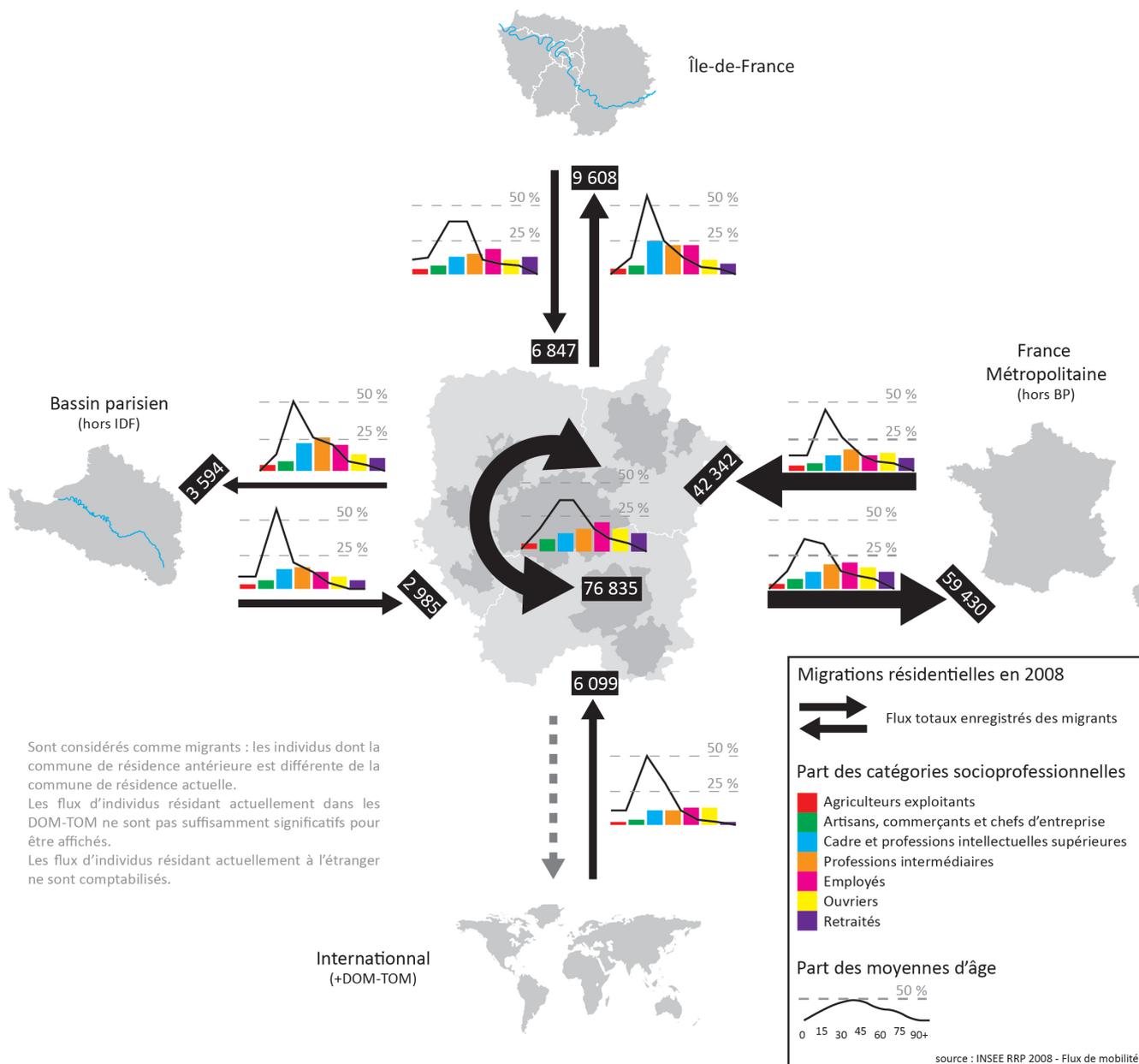
Proportionnellement, le G10 attire davantage de familles que de couples sans enfant. Les familles monoparentales sont plus nombreuses à s'installer dans le G10 qu'à émigrer. La majorité des ménages entrants, quelle que soit leur structure, provient des régions voisines et du Bassin parisien.

### CSP : L'Île-de-France capte les cadres

Les cadres et professions intellectuelles supérieures partis vers d'autres horizons mettent, dans des proportions très significatives, le cap sur la région Ile de France. La balance des entrées et des sorties pour les autres CSP présente, quant à elle, un léger déséquilibre défavorable pour le G10.

### Implantation : le choix des Franges

Une partie de la population francilienne entrante s'implante à la frange des aires urbaines du G10, notamment dans l'arc sud-ouest (vallée de l'Ourcq) qui bénéficie d'un effet de proximité avec la région capitale. Ces ménages pourraient intégrer à moyen terme les aires urbaines du G10 à la recherche de pôles d'équipements plus complets.



### Individus selon la compositions familiales migrant et émigrant du G10 en 2008

Origine	Destination	Personne seule	En couple sans enfant	En couple avec enfant(s)	En famille Mono-parentale
G10	Île-de-France	2 657	2 321	2 378	511
	Bassin Parisien	911	815	12 18	200
	Reste France	8 726	13 888	27 465	3 950
G10*		10 699	15 158	38 942	7 134
Île-de-France	G10	1 343	1 377	2 796	608
Bassin Parisien		908	522	983	154
Reste France		9 693	8 753	15 046	3 813

\* Flux internes dans le G10

## LES MIGRATIONS PENDULAIRES

### Un positionnement qui facilite la mobilité des actifs

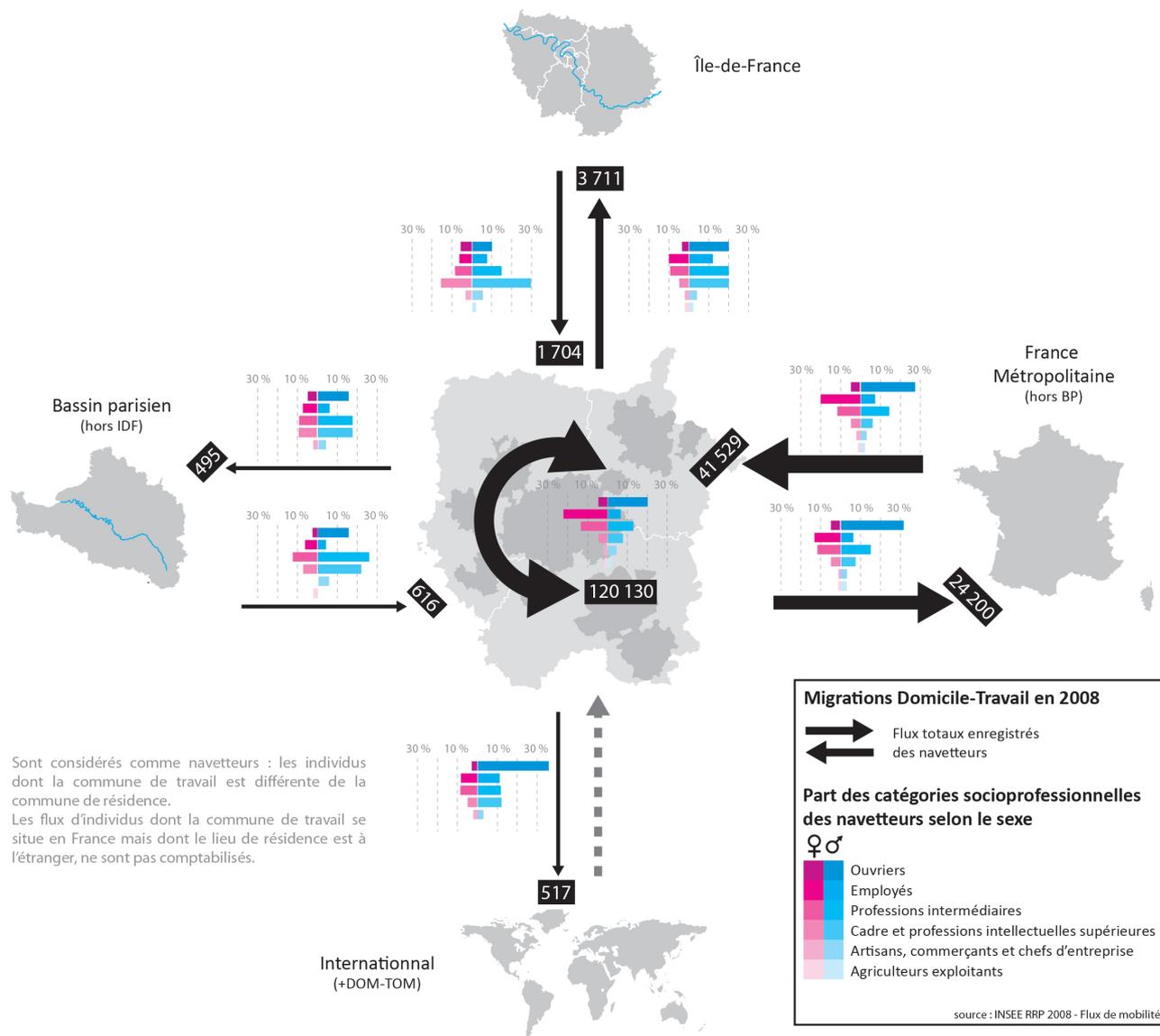
La motivation du travail est à l'origine de plus de 120 000 navettes quotidiennes impliquant le G10 comme point de départ et comme point d'arrivée.

### CSP : les catégories supérieures en équilibre

Le tissu économique du G10 attire principalement des travailleurs des territoires interstitiels et des régions proches du G10. Les professions intermédiaires, employés et ouvriers sont les catégories les plus représentées dans ces migrations de proximité. Les migrations pendulaires avec l'Île de France sont relativement équilibrées pour la catégorie des entrepreneurs et des professions intellectuelles ; pour les autres catégories, le nombre de sortants du G10 est supérieur au nombre d'entrants.

### Modes de déplacement : la prépondérance de la voiture

Le véhicule individuel reste de loin le mode le plus utilisé pour le déplacement des navetteurs. Dans les échanges entre l'Île de France et le G10, la proportion d'actifs empruntant les transports en commun pour rejoindre leur lieu de travail atteint le chiffre relativement important de 38 %, dû notamment au TGV.



## Hommes-femmes : une différence chez les cadres

Les mouvements des navetteurs hommes et femmes par catégorie socio-professionnelle suivent globalement les tendances d'activités nationales. Toutefois on constate que, dans la catégorie des cadres, plus d'hommes sont concernés par les migrations domicile-travail avec le G10, ce qui laisse à penser que la mobilité est une contrainte plus facilement acceptée chez les hommes que chez les femmes.

## Modes de transport utilisés par les actifs en 2008

Origine	Destination	Sans transport	Marche à pieds	Deux roues	Véhicule individuel	Transport en commun
G10	Île-de-France	19	48	44	2 573	1 027
	Bassin Parisien	10	9	4	414	37
	Reste France	127	233	633	22 257	950
G10*		195	1 205	3 353	110 296	5 081
Île-de-France	G10	16	21	26	1 064	577
Bassin Parisien		12	21	5	534	28
Reste France		238	284	721	38 809	1 457

\* Flux internes dans le G10

## LES MIGRATIONS DOMICILE - ETUDES

### Un territoire attractif pour l'enseignement supérieur

Ce n'est pas sur les filières courtes mais sur les cycles LMD que le G10 fait la différence en attirant plus d'étudiants qu'il n'en envoie dans les établissements d'enseignement supérieur des autres régions de France.

#### Origine : Le poids des jeunes franciliens

La majorité des étudiants du G10 sont originaires de ce territoire ou des territoires voisins et suivent des filières supérieures courtes (BTS, DUT). Les jeunes en provenance d'Ile de France représentent également un important contingent d'étudiants dans le G10.

#### Offre : suffisante à bac + 2, attractive à bac + 5

L'offre de formation est considérée comme suffisante jusqu'à bac +2 pour répondre aux besoins des jeunes du G10. Ils sont, de fait, peu nombreux à se tourner vers des cursus courts non représentés localement. Ce sont principalement vers les universités et les grandes écoles du G10 que convergent les étudiants extérieurs au territoire. Les laboratoires de recherche universitaires sont de réels centres d'attraction pour les doctorants d'Ile de France mais la durée du 3ème cycle ne suffit pas toujours à les fidéliser au territoire.

#### Accueil : le G10 en balance positive

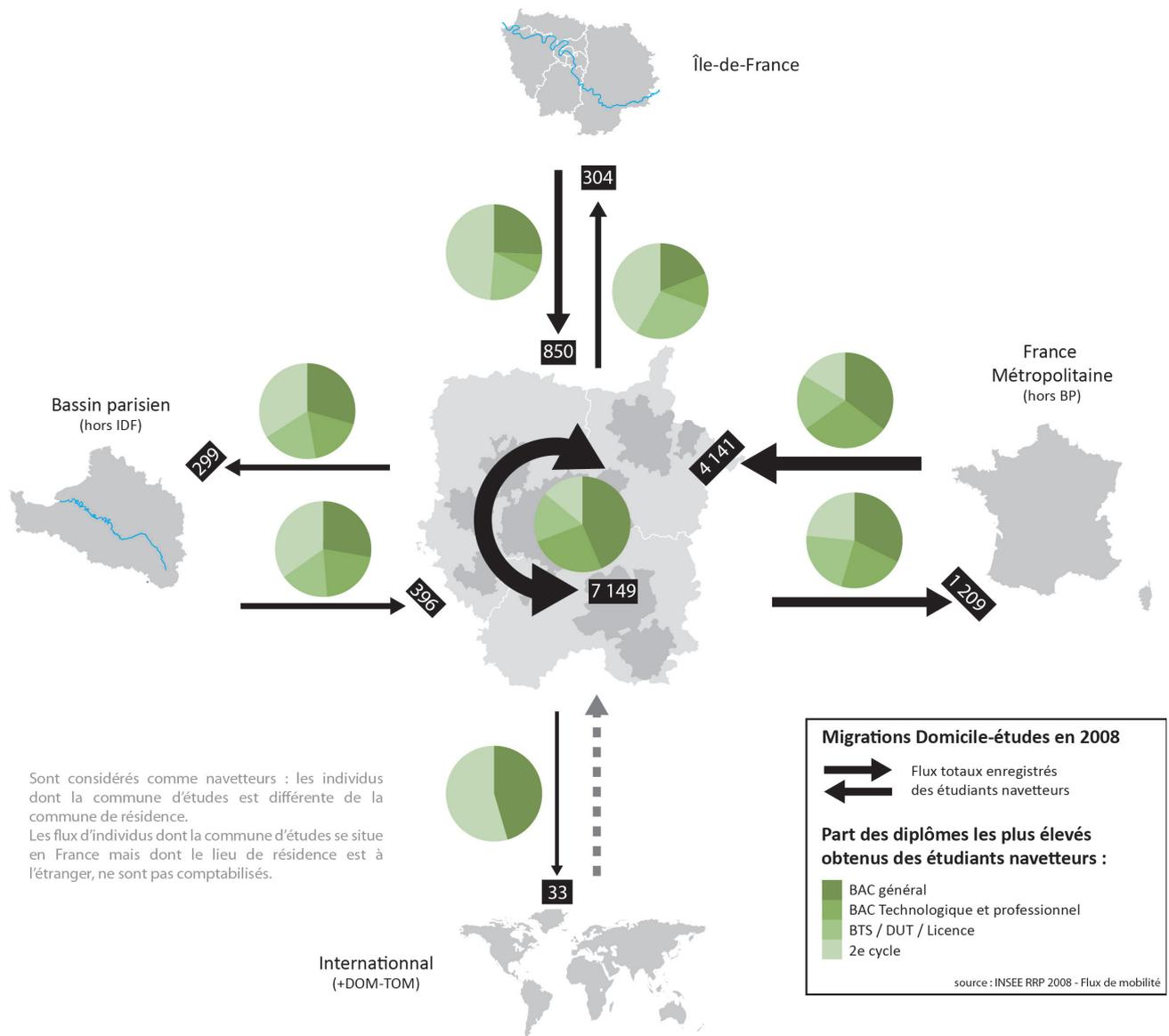
Les étudiants migrant dans le G10 pour y faire leurs études sont plus nombreux que les étudiants du G10 s'inscrivant dans des établissements d'enseignement supérieur en dehors du territoire. Cette balance positive pour le G10 se vérifie avec l'Ile de France comme avec les autres grandes régions universitaires de France. On relève qu'un nombre croissant de professeurs résidant dans la région Ile de France vient enseigner dans les établissements de formation supérieure du G10.

## Les étudiants navetteurs du G10 en 2008

Origine	Destination	15-17 ans	18-24 ans	25-29 ans	plus de 30 ans
G10	Île-de-France	45	244	50	85
	Bassin Parisien	68	301	56	55
	Reste France	1 181	1 578	169	275
G10*		11 352	10 114	614	998
Île-de-France	G10	302	700	126	149
Bassin Parisien		77	81	81	97
Reste France		8 172	6 509	414	881

\* Flux internes dans le G10

# Les mobilités du G10



## CONCLUSION

Les mouvements migratoires observés dans le G10 témoignent de l'attraction exercée par l'Île de France qui capte une part des actifs. Mais cette proximité avec les grands pôles d'emplois se retourne à son avantage par l'effet du TGV qui draine vers le territoire des cadres dirigeants et professions intellectuelles supérieures. Le choix du G10 fait par les familles donne à penser qu'elles accordent de l'importance à la qualité de vie sur place. Confirmant l'intérêt de l'offre de formation supérieure dans le G10, les flux étudiants entrants sont à interpréter comme un autre signe positif.

# NOMENCLATURES ET DEFINITIONS

## Base des Flux de mobilités INSEE

La base de données retenue est le fichier détail des flux de mobilité du Recensement de la population 2008 de l'INSEE. Une modification du questionnaire de sondage sur le lieu de résidences oblige à traiter ce millésime. Tous les résultats inférieurs à 200 sont donnés à titre indicatif.

## Le territoire étudié

A l'exception de l'île de France et du reste de la France, les cinq secteurs retenus sont des agrégations d'aires urbaines.

Le G10 correspond aux dix aires urbaines des communes-pôles membres de l'association (rappelé en introduction).

Le bassin parisien correspond aux aires urbaines inscrites dans le tableau suivant.

L'île de France intègre les communes des départements 75 / 77 / 78 / 91 / 92 / 93 / 94 / 95.

Le reste de la France correspond aux communes de France métropolitaine ne figurant pas dans les trois premiers périmètres.

L'international intègre en plus des pays étrangers, les DOM-TOM.

## Migrations résidentielles du Bassin parisien

Aires urbaines	Entrées en 2008	Sorties en 2008
Amiens	53 470	53 564
Beauvais	23 278	22 984
Caen	90 568	87 083
Evreux	22 701	23 519
Le Havre	37 804	45 217
Le Mans	66 179	65 077
Orléans	90 776	92 088
Rouen	136 403	136 739
Troyes	41 443	40 423

## Migrations résidentielles :

Pour notre étude, est considéré comme migrant un individu qui déclare 5 ans auparavant une commune de résidence différente de sa commune de résidence actuelle.

## Migration domicile travail :

Pour notre étude, est considéré comme navetteur, un actif de plus de 15 ans travaillant dans une commune différente de sa commune de résidence.

## Migration domicile études :

Pour note étude, est considéré comme navetteur, un étudiant ayant obtenu au minimum un bac ou brevet professionnel et étudiant dans une commune différente de sa commune de résidence.

## PCS

Les professions et catégories socioprofessionnelles sont une nomenclature statistique permettant de classer des métiers. Cette classification a été créée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) en 1982. Elle remplace la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP) établie en 1954.

